



CHÂTEAU DE VERSAILLES

Le Serment du Jeu de paume Quand David réécrit l'Histoire

Exposition du 14 octobre 2008 au 11 janvier 2009

Durant l'été 1788, Louis XVI, dont le gouvernement est face à une très grave crise financière, se résigne à convoquer les états généraux pour le mois de mai de l'année suivante. C'est l'enthousiasme dans tout le pays car le Roi s'apprête enfin à faire appel à ses sujets. Selon le protocole de 1614, date de la dernière convocation des états généraux, les députés des trois ordres - noblesse, clergé et tiers état - défilèrent, siègeront et travailleront séparément, chaque ordre disposant d'une voix. Le tiers état ayant obtenu le doublement de ses députés, souhaite la réunion des trois ordres ainsi que le vote par tête, le vote par ordre donnant nécessairement la majorité au clergé et à la noblesse.

Dès le 2 mai 1789, lors de la présentation des ordres à Versailles, les députés du tiers état subissent des vexations protocolaires de la part de la Cour et des deux autres ordres. Le 5 mai, jour de la séance d'ouverture dans la salle de l'hôtel des Menus-Plaisirs, ils sont profondément déçus car les questions de fond relatives au vote et aux réformes attendues ne sont pas abordées. Le Roi ne mène pas les débats avec l'esprit d'ouverture qu'ils espéraient.

Un véritable coup de force a alors lieu en quelques semaines. Les députés du Tiers refusent le système de vote par ordre et exigent le vote par tête. Début juin, rejoints par plusieurs députés du clergé, ils se donnent le nom de « Communes » pour mieux s'identifier à la Nation. Le 17 juin 1789, face à l'attitude intransigeante du Roi et des députés de la noblesse, les députés réunis s'approprient le pouvoir législatif en se constituant *Assemblée Nationale*. Ils prêtent un premier serment - « *Nous jurons à Dieu, au Roi et à la Patrie de remplir avec zèle et fidélité les fonctions dont nous sommes chargés* » - et invitent les députés du clergé et de la noblesse à les rejoindre.

Le serment du Jeu de paume

Le Roi, voulant empêcher le Tiers de se réunir, arrête la tenue d'une séance royale pour le 22 juin et fait fermer la salle des Menus-Plaisirs sous prétexte de réaliser des travaux de décoration. Informé de cette fermeture très tôt le matin du 20 juin, le président provisoire de la récente assemblée, Jean-Sylvain Bailly (n°1), feint de l'ignorer et se présente devant la salle alors qu'un détachement de gardes-françaises en interdit l'accès. Dans la rue, le bruit d'un coup d'état circule, la foule s'agite et les députés cherchent un autre lieu pour poursuivre leurs travaux. Sur proposition du député Guillotin, ils investissent la salle du Jeu de Paume, dans le quartier Saint-Louis. Il s'agit d'un bâtiment tout en longueur (29 m x 10 m) construit à la fin du XVIIIe siècle et appartenant à des particuliers. Les murs sont peints en noir afin d'aider les joueurs à mieux voir les balles et le plafond bleu est parsemé de fleurs de lys. Pour tout mobilier on installe quelques sièges et, en guise de table, une porte sur deux tonneaux.

La foule est aux portes et les galeries autour de la salle du Jeu de Paume sont envahies. L'agitation et l'inquiétude grandissent, on craint une répression. Le député Sieyès veut que l'Assemblée se transporte à Paris. Pour éviter leur dispersion et rassembler les membres de la jeune assemblée autour d'un principe commun, le député Mounier propose un serment solennel qui rallie tous les suffrages ; la formule adoptée est la suivante : « *L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la Constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'Elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'Elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ;*



Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que, ledit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier confirmeront, par leur signature, cette résolution inébranlable ».

Le texte est lu puis le président et les secrétaires prêtent serment les premiers : *« Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale, et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides »*. L'Assemblée entière adhère ensuite au serment prononcé de nouveau par Bailly, debout sur la planche servant de table. Dans ses Mémoires, Bailly décrit ainsi cet instant dramatique qui inspirera David : *« J'en prononçai la formule à voix si haute et si intelligible, que mes paroles furent entendues de tout le peuple qui était dans la rue, et sur-le-champ, au milieu des applaudissements, il partit de l'Assemblée et de la foule des citoyens qui étaient dehors, des cris réitérés et universels de Vive le Roi ! »*.

Les 630 députés signent ensuite le texte de l'arrêté. Deux anecdotes témoignent du caractère unique de ce serment et de la ferveur qui régnait dans la salle. Tout d'abord, Martin Dauch, député de Castelnaudary (n°2), refuse de prêter serment car il ne voulait pas s'opposer à la volonté du Roi. Bailly, dans un esprit de tolérance, incite la foule à respecter cette décision. Par ailleurs, apprenant l'événement, deux députés malades se font transporter sur les lieux pour prêter serment. Il s'agit de Maupetit de la Mayenne (n°3) et de Goupilleau. Le lundi 22 juin, l'Assemblée nationale se réunit dans l'église Saint-Louis de Versailles, préférée à la salle du Jeu de Paume. Un grand nombre de députés du clergé qui veulent signer le serment de l'avant-veille, déjà célèbre, rejoint l'Assemblée.

Lors de la séance royale, reportée au 23 juin, les députés du Tiers sont humiliés une fois de plus : ils doivent attendre dehors, sous une pluie battante, que le clergé et la noblesse aient pris place. Le Roi se montre intransigeant, ordonne aux trois ordres de siéger séparément et casse les arrêtés prononcés par le Tiers, puis lève la séance. Le Tiers refuse de sortir et Mirabeau, député d'Aix (n°4), aurait alors répondu à Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies : *« Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes »*.

Les jours suivants, le Roi capitule et ordonne aux membres du clergé et de la noblesse de se joindre à l'Assemblée nationale. Le 9 juillet, les députés se proclament en Assemblée nationale constituante. La prise de la Bastille le 14 juillet et la mise en place d'une nouvelle administration municipale consacrent la première victoire du tiers état.

La commande du Tableau

Le serment du Jeu de paume n'a pas été immédiatement perçu comme un événement fondateur de la Révolution française. Les premières gravures le représentant n'apparaissent qu'en 1790.

Au début de l'année 1790, Jacques-Louis David convainc les Jacobins puis l'Assemblée nationale de soutenir son projet de représenter la scène du 20 juin 1789, bien qu'il n'y ait pas assisté. Le 28 octobre de la même année, Dubois-Crancé (n°5) propose aux Jacobins une motion permettant de commander officiellement le tableau.

« Par la seconde partie de la motion on demande que le beau moment du serment prêté au jeu de Paume, fasse le sujet d'un tableau de 30 pieds de hauteur sur vingt de large (sic) et dont la société fera hommage à l'Assemblée nationale pour orner le lieu des séances. Ce tableau a été à l'unanimité, confié au talent de M. David, justement célèbre, et qui, à l'instant a témoigné sa reconnaissance et a promis le succès à cette belle entreprise, si son pinceau veut répondre à son patriotisme. »

Les réactions des Jacobins sont décrites par Von Halem, dans le récit de son séjour : *« La voûte de la salle retentit d'applaudissements bruyants et répétés. David, le peintre auquel Dubois faisait allusion, était dans l'assemblée. Tous les regards se portèrent vers lui ; le jeune homme, tout pâle d'enthousiasme, monta à la tribune, exprima d'une voix frémissante sa gratitude, ajouta qu'il*



espérait répondre à la confiance qu'on avait en lui comme aux désirs de son propre cœur, et de l'assemblée. Il termina par ces belles paroles : *On m'a ravi le sommeil pour une suite de nuits !* ».

Immédiatement, avant même tout projet, des questions fusent dans l'assistance :

- ✓ L'Abbé Dillon empêché le 20 juin mais présent les jours précédents était l'un des rares ecclésiastiques à avoir participé aux premiers travaux de l'Assemblée nationale. Il revendique le droit d'être sur le tableau.
- ✓ Noailles s'écrit : *« Mais hélas ! La ci-devant noblesse se voit exclue, et pourtant combien d'entre nous assistaient de cœur à cette séance ! Si seulement le peintre pouvait les représenter dans le lointain l'âme brûlante et toute pleine du désir de pouvoir être parmi ceux qui prêtaient le serment ! »*.
- ✓ Des députés ne veulent pas que figurent ceux qui étaient présents ce 20 juin mais qui depuis n'ont plus soutenu la cause.
- ✓ D'autres encore veulent que les suppléants soient aussi représentés...

David reprenant la parole a déclaré, selon Von Halem, *« qu'il acceptait avec reconnaissance toutes les observations, mais pria l'assemblée de considérer que la vérité historique et l'unité étaient nécessaires au tableau. Il fut unanimement applaudi »*.

Le 29 décembre 1789 paraît l'arrêté officiel de l'ouverture pour la souscription de la gravure du Serment du Jeu de paume. Celle-ci reprend les modalités proposées par Dubois-Crancé quelques semaines auparavant : 72 000 livres, soit 36 000 livres pour le tableau, 6 000 livres pour le cadre et 30 000 livres pour réaliser la gravure tirée du tableau. Le graveur n'est cependant pas choisi.

Malheureusement la souscription ne rencontre pas le succès espéré et la réalisation de la toile semble compromise, faute d'argent. Six mois plus tard, alors qu'elle avait été élargie à tous, elle n'a même pas recueilli 10% de la somme attendue. Les 5 631 livres reçues sont versées à David. Le projet émanant des Jacobins semble susciter la méfiance, ou tout au moins des interrogations quand à l'interprétation des événements proposés dans le tableau.

Par ailleurs, la tentative de fuite de la famille royale dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 accentue les divisions politiques. David, présent et signataire de la pétition déposée par le club des Cordeliers au Champs de Mars et demandant la déchéance du Roi, se retrouve désormais du côté du parti populaire et non plus avec les Jacobins. Mais peut-être réagit-il surtout en artiste sensible aux idées nouvelles et non pas en homme politique réfléchi.

Du dessin comme projet au tableau inachevé

David remplit trois carnets de croquis et de notes dont le Carnet de Versailles qui renferme les toutes premières recherches du peintre. Il s'interroge sur de nombreux points :

- ✓ Quelles tenues faire porter aux héros : à l'antique, ce qui est conforme aux canons néoclassiques, ou contemporaines ?
- ✓ Les acteurs de l'événement doivent-ils être identifiables ?
- ✓ Dans quelles attitudes les représenter ? Quelles expressions leur donner ?
- ✓ Il choisit de mettre en valeur quelques idées fortes :
- ✓ Le vent qui soulève les rideaux, le ciel bas que l'on distingue par les ouvertures, la foule au-dessus de l'assemblée. Cette ambiance lourde suggère l'inquiétude ou l'angoisse qui règne dans la salle, menacée d'expulsion.
- ✓ Bailly debout qui lit le serment.
- ✓ Le mouvement des bras levés qui suggère l'enthousiasme général et le consensus.
- ✓ Des gestes d'amitié et de confraternité entre les personnages tel le groupe du centre où s'étreignent le prêtre Grégoire (n°7), le moine Dom Gerle (n°8) et le pasteur protestant Rabaut Saint-Etienne (n°9).



- ✓ Dauch, le seul opposant, qui par sa présence et son attitude montre que la conscience individuelle de chacun est respectée.
- ✓ Les malades qui se sont fait porter sur place.

David souhaite laisser parler l'émotion, la chaleur, les attitudes franches en opposition à celles guindées des décennies précédentes. Il veut montrer la réconciliation des hommes à travers les générations, les milieux sociaux, les idées et, plus encore, celle de l'homme avec la Patrie naissante. Il témoigne ainsi de l'influence des idées philosophiques du XVIII^e siècle.

Impatient de montrer son œuvre, David expose pendant une semaine le dessin à la plume et encre brune de son futur tableau (60 cm x 100 cm) dans son atelier du Louvre, avant l'ouverture du Salon de septembre 1791. Le dessin pour *Le Serment du Jeu de paume* est accroché sous *Le Serment des Horaces*. Sont également exposés deux autres tableaux du peintre, *Brutus* et *La Mort de Socrate*. David marque ainsi la filiation des députés qui ont prêté serment avec les héros antiques.

Le 28 septembre 1791, deux jours avant la dissolution de l'Assemblée nationale, le député Barrère (n°6) monte à la tribune et propose que le tableau soit achevé aux frais de la Nation, en tant que premier monument de la Révolution. On dévolue à l'artiste une partie de l'Eglise des Feuillants, attenante à la salle de l'Assemblée, rue Saint-Honoré, pour installer son atelier. La toile, de plus de sept mètres sur dix, dont le tissage a dû prendre plusieurs mois, est probablement prête à l'automne.

David et ses assistants commencent par transcrire, à l'aide d'une mise au carreau, les lignes du dessin achevé. Par souci de réalisme, le peintre fait appel aux députés pour qu'ils viennent poser dans son atelier, afin d'être fidèlement représentés sur la toile du Serment. L'annonce que le peintre fait paraître dans *Le Moniteur* est ainsi rédigée : « M. DAVID prie MM les Députés qui se seront trouvés à Versailles au serment du jeu de Paume, dont il n'a pu peindre la figure, de bien vouloir lui envoyer leurs portraits gravés à moins qu'il ne fassent un voyage à Paris dans l'espace de temps qu'il sera à faire son tableau qui présume être de deux années. Dans ce cas ils auraient la bonté de le venir trouver à son atelier aux Feuillants ». Si le dessin du Salon de 1791 met en place la composition, tout le travail d'études détaillées des visages et des costumes reste à faire.

En septembre 1792, David est élu député de Paris à la Convention nationale avec le soutien de Jean-Paul Marat (n°10) qui le classe parmi les « excellents patriotes ». Il siège alors avec les Montagnards, parti qui impose la politique de la Terreur et évince les Girondins, plus modérés. Mais, si pour l'opinion publique David est à classer du côté des Républicains, les partisans de Robespierre (n°11) se méfient de lui et ne lui accordent pas leur confiance. En 1793 devant les tensions et des événements de plus en plus tragiques, David renonce à son gigantesque tableau.

La gravure inachevée du Serment par Denon

David souhaite cependant faire aboutir le projet de la gravure, malgré l'échec des souscriptions recueillies. Seulement 993 livres se sont ajoutées aux 5 631 livres déjà reçues. En collaboration avec le graveur Dominique-Vivant Denon, il réalise une eau-forte à partir du dessin du *Serment du Jeu de paume* en mars 1794. Denon se trouve confronté au problème des portraits des députés que le peintre n'avait pas caractérisés dans le dessin de 1791. Il se rend au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale pour copier des portraits de révolutionnaires. Mais la chute de Robespierre en 1794 et l'emprisonnement de David, soupçonné de faire partie de ses partisans, interrompent le travail de gravure de Denon.

Pour ménager les susceptibilités et ne conserver que la dimension symbolique de l'événement historique, David tente de rendre anonymes les acteurs du Serment. Il travaille avec Denon qui gomme les ressemblances physiques et réussit dans son projet à faire passer l'impression d'enthousiasme, d'unité. Mais l'œuvre ne sera pas achevée.

David tente de relancer la mise en œuvre du projet de 1790

Après son deuxième séjour en prison, en 1795, David bénéficie de l'amnistie générale pour faits de Révolution, décrétée par la Convention le 26 octobre. Il réclame immédiatement ses toiles qui ont été décrochées de la salle de la Convention et un nouveau local pour le grand tableau, l'église des



Feuillants ayant reçu une autre affectation. Il présente un mémoire dans lequel il propose de remplacer les députés par « tous ceux qui depuis se sont illustrés, et qui par cette raison intéressent bien plus nos neveux ».

Mais finalement l'église des Feuillants devant être détruite, la toile est roulée et envoyée au Musée Central (qui deviendra Le Louvre) et elle n'en sortira qu'après la mort du peintre.

Sous le Directoire il garde intact son enthousiasme pour la Révolution. Le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, encourage les artistes à traiter de sujets nationaux. David demande alors une subvention de 50 000 livres par an pendant 3 ans. Ne l'obtenant pas, il renonce définitivement au tableau.

La toile du *Serment du Jeu de paume* reste donc à l'état d'ébauche. Néanmoins, deux étapes de travail, parfois confondues avec l'œuvre elle-même, permettent de se représenter le projet de David : le dessin en camaïeu sépia exposé au Salon de 1791, et l'esquisse peinte par lui-même ou par ses assistants, avant 1792 ou vers la fin de sa vie. La vivacité des tons de l'esquisse indique que la toile achevée aurait dû présenter des coloris intenses.

Les souscripteurs, près de dix ans après, lui réclament la gravure, jamais achevée. Dans une lettre, parue dans plusieurs journaux, il les exhorte à faire comme lui, « le sacrifice de (leurs) pertes à la liberté ». David semble alors avoir également abandonné son projet de gravure.

En 1800, il est nommé par Bonaparte, Premier peintre du gouvernement. Il se consacre désormais à deux grands tableaux autour de la figure de Napoléon : *Le Sacre* et *La distribution des Aigles au Champ de Mars le 5 décembre 1804*. Il réutilise dans ce dernier tableau, comme dans *Léonidas aux Thermopyles* en 1814, des éléments de la composition du *Serment du Jeu de paume*.

Achevé en 1814, la composition du tableau *Léonidas aux Thermopyles* s'inspire directement du travail élaboré pour *Le Serment du Jeu de paume*. On y voit Léonidas, au centre, nu et se préparant au combat. A gauche, un soldat grave sur le mur rocailleux la célèbre phrase : « Passant, va dire à Sparte que trois cents héros sont morts pour elle ». Des soldats s'étreignent avant d'aller à la mort, d'autres s'équipent d'armes ou de boucliers. Le tableau est un hommage à tous ces hommes, célèbres ou obscurs, qui ont donné leur vie pour fonder le règne de la liberté, pour défendre leur patrie. Ce tableau est acquis par le Louvre en 1826.



Léonidas aux Thermopyles, par Jacques-Louis David
© Musée du Louvre / droits réservés



David s'est également inspiré du Serment du Jeu de paume pour composer *La Distribution des Aigles*, entre 1805 et 1808, qui est justement une scène de serment : l'armée jure fidélité à Napoléon Ier lors de la remise des drapeaux. De nouveau, David conçoit ses figures à l'antique et les anime d'un souffle héroïque et fraternel qui traduit leur dévouement absolu. Cette partie, en forme pyramidale, s'oppose avec la partie gauche, beaucoup plus tranquille. Le tableau est conservé au château de Versailles.



La distribution des Aigles, par Jacques-Louis David
© Château de Versailles / droits réservés

Exilé à Bruxelles depuis la chute de l'Empire, David veut de nouveau diffuser l'image du Serment et reprend le projet de 1790. En 1820, il cède à Daniel Isoard de Martouret le droit de graver son Jeu de Paume, lequel engage le graveur Jazet pour préparer la planche. Michel Stapleaux fils assure l'édition de la gravure de Jazet en 1822. L'œuvre de David, dont le dessin seulement avait été exposé en 1791, est désormais connue par sa version gravée. En 1823, aidé de Prieur de la Marne, David, dresse un « tableau indicateur » de cinquante noms pour l'identification des figures de la composition. La gravure remporte un grand succès dans les milieux révolutionnaires et libéraux.

La mise en vente de l'ébauche sur toile

Après la mort de David, en décembre 1825, le public peut admirer une partie de la grande ébauche mise en vente en avril 1826. Celle-ci est découpée et le fragment central (4 m sur 7 m) est exposé à la galerie Lebrun à Paris. Elle ne trouve pas preneur mais le dessin exposé au Salon de 1791 est acquis pour 15 000 francs. Lors de la seconde vente après décès, la toile, toujours découpée, est acquise en 1836 par les musées royaux pour le Louvre. La Deuxième République expédie l'œuvre, toujours roulée, en mauvais état et en trois morceaux, à Versailles, le 14 juillet 1848, pour une exposition d'artistes dans la salle du Jeu de Paume. Jugée trop impudique par les membres de la commission de l'exposition, elle est renvoyée au Louvre, où elle est exposée à partir de 1880 dans la salle des dessins de l'école française. En 1921, le musée du Louvre dépose le fragment central au château de Versailles. Depuis 1988, elle est accrochée dans l'attique Chimay. On ignore ce que sont devenus les deux autres morceaux découpés.



La diffusion d'un mythe

Dès la fin du XVIIIe et jusqu'au début du XXe, *Le Serment du Jeu de paume* de David est repris et adapté par de nombreux artistes.

J. P. Norblin, artiste français de retour de Pologne en 1804, applique la composition du dessin de David à *La Proclamation de la constitution polonaise le 3 mai 1791*. L'évêque de Cracovie prend la place de Bailly tandis que la foule des députés converge vers lui bras levés et tendus.

Gros reprend également le principe d'une foule dense à bras tendus pour illustrer le serment de la garde nationale à Napoléon.

Les artistes s'inspirent de David pour évoquer la ferveur d'une foule à un moment décisif, sans toutefois parvenir à retrouver l'élévation du maître. Le Serment devient rapidement une icône.

Sous la Restauration, les victimes des révolutionnaires deviennent des héros et des martyrs. La journée du 20 juin 1789 n'est plus considérée comme un événement historique marquant jusqu'au règne de Louis-Philippe. Sous la Monarchie de Juillet, dans un souci de réconciliation et de réappropriation collective de l'histoire du pays, la journée du 20 juin fait l'objet de représentations, souvent liées à des commandes. Le mouvement s'amplifie sous la Troisième République. *Le Serment du Jeu de paume* entre ainsi au panthéon de l'histoire républicaine. En 1846, Auguste Couder reçoit une commande officielle d'une toile représentant la journée du 20 juin pour le château de Versailles, devenu musée d'histoire de France en 1837. L'ancien élève de David expose la toile de presque six mètres de large sur plus de quatre mètres de haut au Salon de 1848. Il a conservé l'esprit du maître tout en cherchant à s'en détacher. Il décentre la scène et représente Bailly de profil, à droite de la composition, à la place qu'il aurait vraisemblablement occupée. Il conserve le décor de David, reprend la pose du président, bras levé et texte du Serment dans l'autre main, et peint la foule des députés massée derrière Bailly, avec les bras tendus. Dans un souci de vérité historique, Couder recompose le Serment en supprimant les groupes distincts, en massant la foule, en choisissant une composition en biais plutôt que pyramidale. Mais si cette version apparaît très réaliste, elle a perdu le souffle épique rendu par la composition du maître.

Sous le second Empire, l'héritage napoléonien est valorisé au détriment de la période révolutionnaire. Sous la Troisième République, l'œuvre de Couder sert alors de référence pour une intense propagande républicaine. Achèvement, peinte en couleurs, elle est probablement plus facile à copier que l'ébauche de David ou même son dessin, à la plume et encre brune, exposé en 1791. Entre 1879 et 1882, cinq copies sont ainsi commandées par le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts pour être envoyées dans des mairies de petites villes de province. En 1884, le graveur Auguste-Achille Morse commence la gravure du tableau de Couder qui sera achevée et diffusée en 1900.

Le concours de 1879 pour un monument à la République donne aux sculpteurs l'opportunité de représenter la journée du 20 juin. Léopold Morice obtient la commande de la ville de Paris. L'un des douze bas-reliefs évoquant les révolutions de 1789, 1830 et 1848, représente *Le Serment du Jeu de paume*.

Dès la fin du XIXe, à l'approche du premier centenaire de la Révolution française, la journée du 20 juin fait l'objet de commémorations. En 1879, Edmond Guillaume, architecte du palais de Versailles et du Trianon, entreprend la restauration de la salle du Jeu de Paume pour en faire un lieu de mémoire. Luc-Olivier Merson, prix de Rome en 1869, est chargé de réaliser une copie « en grisaille » du Serment de David pour le décor de la salle. Merson doit « serrer au plus près le dessin du maître », tout en redessinant « tout le détail des habits » et les portraits peu caractérisés par David. Il travaille d'après la gravure de Jazet. Il reprend la composition de David aux dimensions initialement prévues et se livre à un travail minutieux pour compléter l'œuvre. Les visages des députés copiés à la Bibliothèque nationale dans un souci d'authenticité, les recherches de costumes et de détails, le choix des couleurs participent aussi de cette démarche tout en donnant à l'œuvre son originalité. Le Serment reproduit par Merson n'est donc pas seulement l'agrandissement du projet de David mais sa réinterprétation. Placé dans la salle du Jeu de Paume pour l'inauguration du musée de la Révolution le 20 juin 1883 par le président Waldeck-Rousseau et le ministre de l'Instruction et des Beaux-Arts, Jules Ferry, la toile y est toujours conservée.



Le centenaire du Serment, en 1889, donne aux manufactures l'occasion de créer des objets le célébrant. La manufacture de Sarreguemines crée ainsi une série de douze assiettes en faïence représentant les événements de la Révolution française. L'assiette illustrant le Serment reprend d'un trait naïf les motifs principaux de l'œuvre de David.

En 1939, un projet de loi insiste sur l'importance de célébrer le 150^e anniversaire de la Révolution. Le ministre des postes est sollicité pour l'édition de vignettes célébrant les événements et les grands personnages de la Révolution française. Seul un timbre, *Le Serment du Jeu de paume*, sera imprimé.

Pour le bicentenaire de la Révolution en 1989, Robert Enrico incarne le Serment du Jeu de paume dans une des scènes de son film *Les Années Lumières*. Le cadrage de la scène, la répartition des personnages, la lumière, tout jusqu'aux rideaux qui se soulèvent sous la brise, sont littéralement copiés de David. L'idée persiste que l'œuvre de David, seule, peut incarner la journée du 20 juin 1789.

François Mitterrand, président de la République, célèbre l'anniversaire du Serment par un discours, sous la toile de Merson, dans la salle du Jeu de Paume, entièrement restaurée pour l'occasion. Là encore, le lieu, la mise en scène de la commémoration, la posture de Bailly reprise par le président, témoignent de la forte valeur symbolique de l'œuvre, deux cents ans après sa création.

David, dans cet ambitieux projet, souhaitait embrasser toute la symbolique de la Révolution, dans ce qu'elle avait de plus épique et de généreux. Mais il s'est heurté aux scissions, aux luttes intestines qui, soulevant trop de questions et d'enjeux, ont enterré ce qu'il aurait voulu être une ode à la liberté et au renouveau. Et peut-être aussi a-t-il présumé de ses forces face au gigantisme du projet.



Bibliographie

BORDES, Philippe, Le Serment du Jeu de paume de Jacques Louis DAVID, le peintre, son milieu et son temps de 1789 à 1792, Paris, Réunion des musées nationaux, collection « Notes et documents des Musées de France », vol. 8, 1983.

TREY, Juliette, BAECQUE, Antoine de, Le Serment du Jeu de paume – Quand David réécrit l'histoire, catalogue de l'exposition, Château de Versailles, Art Lys, 2008.